

DELIBERA ID: 064-216404178-20240125-D_2024_008-DE **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24/01/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice: 23

Présents: 16

Nombre de suffrages : 22

Date de convocation 19/01/2024

> Date d'affichage 19/01/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

../../....

et publication du :

../../....

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DE VICARI Olivier, Mme DURAND Pascale, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. METGE Jean-Paul, M. MIMIN Matthieu, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. SANCHEZ Laurent

Procuration(s):

M. DEQUIDT Alain donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina donne pouvoir à M. CHABROUT Guy, Mme PAYOT Marie donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MULLER Véronique, Mme WEISS Myriam donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre

Etai(ent) absent(s):

M. PEDROSA Raphaël

Etai(ent) excusé(s) :

M. DEQUIDT Alain, Mme MAURIN Marina, Mme PAYOT Marie, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne, Mme WEISS Myriam

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : 8

Objet : Remboursement de frais - visite médicale

Monsieur le Maire expose que M. René Bidart, agent des services techniques, a payé sa visite médicale d'aptitude poids lourds, pour un montant de 36 euros.

Cette dépense correspondant aux domaines de compétence de la commune, il est proposé de rembourser cette consultation à M. René Bidart.

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission finances et administration générale du 18 janvier 2024.

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le



CECI ETANT EXPOSE, Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser la visite médicale d'aptitude poids lourds d'un montant de 36 euros à M. René Bidart.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à mandater cette somme sur le compte 6475 du budget 2024 de la commune.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme. Fait à NAY Le Maire, Signé BB Bruno BOURDAA